

VEGENET

**MOUSSE NETTOYANTE DÉGRAISSANTE
pour MATÉRIEL INFORMATIQUE et BUREAUTIQUE
AU TERPENE D'ORANGE à USAGES PROFESSIONNELS**

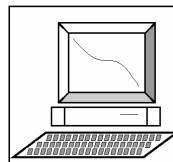
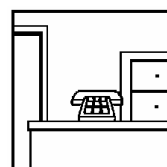
CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

P R O D U I T A C T I F	
. ETAT PHYSIQUE	Liquide clair
. MASSE VOLUMIQUE	850 g/l +/- 20 g/l.
. REACTION CHIMIQUE	Très légèrement alcaline
. PH	9,80
. ODEUR	Agréable d'orange
. COULEUR	Blanche
G A Z P R O P U L S E U R	
. Propulseur hydrocarboné.	



PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

. Pouvoir dégraissant élevé et rapide. Pouvoir dégraissant élevé et rapide, dissout les dépôts gras, traces de doigts ou de fumées grasses ou noires, ... Pénètre, émulsifie les dépôts de carbone, favorise l'enlèvement des tâches, encre de photocopieur, traces de colle, cambouis, Convient pour le nettoyage et l'entretien des matériels informatiques et de bureaux, claviers, capots photocopieurs, des tables, meubles, consoles, mobiliers métalliques, ascenseurs, rampes d'escaliers, huisseries en aluminium, PVC, surfaces inoxydables, laquées,...



MODES ET DOSES D'EMPLOI

. **TOUJOURS** mettre le matériel **HORS tension**. **MULTIPOSITIONS**. Agiter l' aérosol avant utilisation. Effectuer de courtes pulvérisations sur un chiffon non pelucheux ou sur la surface à nettoyer. Etaler en frottant légèrement, terminer en essuyant avec un chiffon propre et sec. Pour le nettoyage des claviers, effectuer une légère pulvérisation et frotter avec un pinceau adapté.



Extrait conditions de vente : Assurance qualité ISO 9001 :

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.